



Technique de vente abusive.

Par **Eliase**, le **11/04/2015 à 10:05**

Bonjour à tous,

L'explication du cas risque d'être longue, mais c'est pour qu'elle soit la plus claire possible.

Le 23 Mars, je commande sur le site www.piecesauto24.com une pompe à carburant 0 580 314 075 pour un tarif de 61,93€ frais de port compris. Dans la foulée, je reçois un mail récapitulatif de ma commande et un autre sur la confirmation du paiement de la dite commande.

Le lendemain, un mail m'informe que "la piece BOSCH 0 580 314 507 n'est pas disponible et on vous propose une autre piece a la place BOSCH 0 580 314 075 au prix de 206,98 € (stg) euros.

Est que vous etes d'accord?"

Étant au travail, je n'analyse pas le mail et leur demande ayant profité d'une promotion de me faire un geste commercial au delà des 40% vu la différence de tarif entre ma commande initiale et les tarifs annoncés.

Le 25 mars, le site me propose donc: "Bonjour, cher client,

On a trouvé une alternative identique comme détails techniques : BOSCH 0 580 314 075 a 175 euro

On vous prie de nous annoncer si vous donnez l'accord pour cette modification.

Et à ce moment là je me suis aperçu de la tentative d'abus de vente. J'ai repris mon mail de commande et fait attention a la référence de la pompe commandé qui est bien la pompe BOSCH 0 580 314 075 et non une BOSCH 0 580 314 507 qui ne semble pas disponible d'après leur dire.

Depuis c'est échange de mail sourd sans trop d'avance sur le traitement de mon achat.

Que puis-je faire légalement pour obtenir ce que j'ai acheté, sachant qu'une des difficultés réside dans le fait que la maison mère a ses locaux en Allemagne

Merci d'avance pour votre aide